

il s'agit d'une nomination temporaire. Je puis rassurer mon honorable ami en lui disant que le Conseil de recherches pour la défense n'a pas de responsabilité précise dans le domaine des achats du gouvernement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NIGÉRIA—L'ACHEMINEMENT DE SECOURS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si l'équipe d'observateurs ou le représentant canadien de cette équipe ont récemment communiqué avec lui au sujet des conditions au Nigéria et ce qui était autrefois le Biafra, surtout en ce qui a trait à l'acheminement des secours, s'ils sont satisfaisants ou pas, et aux conditions en général.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, les observateurs canadiens ont communiqué avec moi à ce sujet. Le rapport ressemble fort à celui des représentants du secrétaire général des Nations Unies. J'ai tenté de faire publier le rapport, mais il semble y avoir des difficultés du fait qu'il n'est pas unanime. Un pays entre autres, pas le Canada, a déposé un rapport minoritaire, ce qui fait qu'on ne sait au juste quand le rapport pourra paraître. Les observateurs eux-mêmes sont retournés pour suivre leur enquête.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Les observateurs canadiens ou la Croix-Rouge canadienne ont-ils indiqué si le gouvernement nigérian a permis aux avions transportant des secours d'atterrir à Uli ou à l'un des anciens aéroports biafraï.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'on ait encore autorisé l'utilisation de l'aéroport d'Uli. Selon moi, on utilise actuellement d'autres aéroports de la région. D'ailleurs, d'après le rapport que j'ai lu l'autre jour, leur état laissait des doutes. Ainsi, on cherche à les utiliser mais quant à Uli, je pense que le gouvernement nigérian n'y a pas encore songé.

M. David MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les difficultés actuelles concernant le rapport des observateurs, le ministre va-t-il promettre à la Chambre que les informations pertinentes et d'un intérêt particulier pour le comité en train d'étudier les moyens d'envoyer des secours seront mises à la disposition de cet organisme et qu'on mettra tout en œuvre pour assurer la publication d'un rapport—même minoritaire—étant donné l'inté-

rêt marqué au Canada et à l'étranger pour un exposé complet de la situation dans cette partie du Nigéria.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je croyais avoir précisé que j'ai vu un exemplaire du rapport rédigé par une majorité d'observateurs. Il fait cependant l'objet d'un embargo puisque c'est à l'équipe elle-même de le rendre public. Nul gouvernement ne songe à freiner la publication du rapport. Je ne connais pas le règlement de l'équipe ni si elle exige l'unanimité, mais il y semble y avoir quelque difficulté à ce sujet. Nous avons réclamé la publication du rapport mais, au contraire d'autres gouvernements, nous ne donnons pas des ordres à nos observateurs. Ils rapportent ce qu'ils voient et le font au moment qu'ils choisissent eux-mêmes.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES MAISONS DE CONVALESCENCE

M. P. B. Rynard (Simcoe Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné le nombre croissant de personnes généralement âgées qu'on renvoie des hôpitaux aux maisons de convalescence pour leur donner des soins supplémentaires et qui se trouvent démunies et privées des soins hospitaliers pour lesquels elles ont versé des cotisations durant de nombreuses années, le ministre en a-t-il parlé à ses homologues provinciaux ou a-t-il un programme pour faire bénéficier les gens des soins hospitaliers?

M. l'Orateur: Le ministre pourrait répondre au moyen d'une déclaration à l'appel des motions. Il peut indiquer au député qui a posé la question qu'il compte le faire.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'envisagerai volontiers de faire, à ce sujet, une déclaration à l'appel des motions, monsieur l'Orateur.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA LENTEUR DU VERSEMENT DES PRESTATIONS

M. A. D. Hales (Wellington): Je voudrais adresser ma question au ministre du Travail. Elle découle d'un grand nombre de plaintes qui ont été adressées à moi-même et, j'en suis sûr, à d'autres députés, concernant le versement des prestations d'assurance-chômage. Il semble que le versement de ces prestations se fasse très lentement. Le ministre envisage-t-il de prendre des mesures en vue d'uniformiser ce processus?